S.C.P. Gérard PORTREDE et Arnaud MARTINEZ
Huissiers de Justice
Associés
60 rue, Jean Jaurès - 94 Champigny-Sur-Marne

SECOND
ORIGINAL

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET TREIZE JANVIER.

A la requête du :

CREDIT LYONNAIS, société anonyme dont le siège social est à LYON (69000), 18, rue de la République, agissant poursuites et diligences de son directeur général, domicilié en cette qualité audit siège,

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Serge TACNET, Avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), 60, rue Jean Jaurès.

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,

Agissant en vertu de :

Un acte reçu par Maître AURAIX, notaire à VITRY SUR SEINE le 28 décembre 2007, contenant prêt par le Crédit Lyonnais,

Un commandement de payer valant saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère, en date du 23 décembre 2013.

Me suis transporté ce jour à VITRY SUR SEINE (Val de Marne), 26 avenue Youri Gagarine, assisté d'un expert chargé de procéder au métré et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien immobilier, à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers situés à cette adresse et formant :

Lot n°64 : dans le bâtiment B, à droite de l'escalier 2, un appartement au rez-de-chaussée.

Lot n°92 : dans le bâtiment B, au sous-sol de l'escalier 2 une cave portant le numéro 12

A l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation.

L'appartement dont s'agit est situé Bâtiment B2, rez-de-chaussée à droite.

Sur place, j'ai rencontré Monsieur LOGANATHAN THAYALAN, locataire à qui j'ai décliné mes nom, prénom, qualité et l'objet de ma mission. Ce dernier m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Monsieur LOGANATHAN THAYALAN me déclare qu'il occupe les lieux avec son conjoint et leur enfant en vertu d'un bail SSP en date du 20 octobre 2012 et qu'il règle un loyer mensuel de 975 euros charges comprises.

Une copie du bail sera annexée au présent procès verbal.

J'ai par ailleurs appris que le syndic de copropriété était le cabinet JEAN HAMEON, 2 rue Louis Rousseau à IVRY SUR SEINE (94).

J'ai alors procédé à la description des lieux. Ils se composent de :

- Une entrée dont le sol est carrelé.
- Dans l'entrée à droite, une salle de séjour, dont le sol est carrelé et qui prend jour par une porte-fenêtre.
- Attenante à la salle de séjour, une chambre à coucher, équipée de placards, qui prend jour par une fenêtre.
- Dans l'entrée, à gauche, une cuisine équipée d'un évier et d'une chaudière à gaz et qui prend jour par une fenêtre.
- Attenante à la cuisine, une buanderie, dont le sol est carrelé qui prend jour par une baie vitrée coulissante.
- Attenant à la salle de séjour, un dégagement, dont le sol est carrelé.

- Dans le dégagement, une chambre à coucher, dont le sol est recouvert de linoléum qui prend jour par une fenêtre.

- Dans le dégagement, une salle d'eau dont le sol est carrelé équipée d'un lavabo et d'une douchière carrelée et qui prend jour par une fenêtre.

- Dans le dégagement, un cabinet d'aisance intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette W-C avec effet d'eau.

Durant mes opérations, l'expert a procédé au métré des pièces visitées et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud MARTINEZ

SCP FONTREDE et MARTINEZ - Huissiers de Justice Associés
Jaurès - 94 Champigny S/Marne

3 ans.

10/10/2012

huit cent soixante quinze euros 875 €

neuf cent soixante quinze euros 100 €

mois 975 €

10/

Huit cent cinquante euros 850 €

56 M²

Fait exigé à Vitry S/Seine le 10/10/2012

deux exemplaires

Belfort Roseline

Lavet affirmative

N° 40

QUITTANCE DE LOYER € 975

Reçu de M. Johannathan Thayalan la somme de neuf cent soixante Quinze euros pour loyer des locaux qu'occupe dans la maison sise 26 Av. Youri Gagarine, 94400, Vitry S/Seine

Terme éch. le 10/01/2014

Dont quittance sans préjudice du terme courant et sous réserve de tous mes droits.

Vitry S/Seine le 10/01/2014

Belfort Roseline

Loyer 875 00

Charges 100 00

Location compteurs

Taxes municipales

" locatives

Eau froide

" chaude

Chauffage

Ascenseur

975 00

Annexé à mon procès-verbal de constat en date du 13/1/14